

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2017

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le territoire Vallée Sud-Grand Paris - travaux de rénovation de la rue Achille Garnon

Rapporteur : Patrice Pattée

A la suite des travaux de rénovation de la canalisation d'eau potable par le syndicat des eaux d'Ile-de-France en 2016 et des opérations d'enfouissement de réseaux aériens et de rénovation de l'éclairage public en 2016 et 2017, le territoire Vallée Sud-Grand Paris a programmé la rénovation des réseaux d'assainissement de la rue Achille Garnon.

Ces travaux consistent à remplacer 392 mètres linéaires de conduite, à chemiser 15 mètres de canalisation, à reprendre 37 branchements particuliers avec création de boîtes de branchements en domaine public lorsque l'encombrement par les réseaux souterrains le permet, à remplacer 8 avaloirs enfin.

Compte tenu de l'état de vétusté de la voie, la Ville a quant à elle prévu de rénover la chaussée et les trottoirs de la rue Achille Garnon. Il est ainsi nécessaire de coordonner les interventions du territoire Vallée Sud-Grand Paris et de la Ville pour optimiser au mieux le coût de ces travaux, tout en rendant la voirie propre à la circulation.

C'est pourquoi il est proposé que la réfection définitive des revêtements soit réalisée par le Territoire, en prenant à sa charge les réfections correspondant aux emprises du chantier d'assainissement tandis que la Ville rembourse à Vallée Sud-Grand Paris les montants toutes taxes comprises des emprises en dehors de ce chantier d'assainissement. Les travaux réalisés par le Territoire pour le compte de la Ville porteront sur la démolition de corps de chaussée et de trottoirs sur 2 539 m², la reprise de la structure de chaussée en tant que de besoin, la mise en œuvre de la couche de surface de chaussée en enrobé spécial rougissant sur 6 cm d'épaisseur, la mise en œuvre du revêtement de trottoirs en enrobé rouge sur 4 cm d'épaisseur, la mise en place de bordures et de caniveaux neufs en granit.

La participation financière est fixée à 512 807,56 € HT soit 615 369,07 € TTC, sur la base de l'estimation faite par le maître d'œuvre du territoire Vallée Sud-Grand Paris sur la base des prix moyens de l'accord-cadre pour les travaux d'assainissement.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre le Territoire et la Ville pour la réalisation des travaux de rénovation de la voirie de la rue Achille Garnon et le remboursement des surfaces correspondant aux emprises du chantier de voirie.